



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 29 juillet 2021

APPEL A PROJETS : MOBILISÉS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN OUTRE-MER

Afin de renforcer la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes dans les territoires ultramarins, le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, se mobilise et lance un appel à projets leur étant destiné exclusivement.

Selon l'Insee, en outre-mer, les violences intrafamiliales mesurées à partir des dépôts de plainte sont environ cinq fois plus élevées que dans l'Hexagone. A la fin de l'année 2020, un état des lieux a été réalisé au niveau national avec les acteurs locaux pour identifier les actions prioritaires à soutenir dans les territoires ultramarins. C'est dans ce cadre que le ministère des Outre-mer lance un appel à projets pour soutenir les actions menées par les acteurs ultramarins, au regard des priorités définies dans le cadre du Grenelle contre les violences faites aux femmes. L'enveloppe totale de l'appel à projets s'élève à 140 000 euros pour l'ensemble des territoires ultramarins.

Le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie vous informe des modalités de présentation et d'éligibilité des dossiers.

Sont susceptibles d'être soutenus les projets ayant comme finalité les actions suivantes :

- Soutenir les centres d'accès aux droits pour lutter contre la précarité des femmes victimes de violence, notamment isolées ;
- Lutter contre les violences conjugales (lieux d'écoute, orientation, accueil de jour et observatoires) ;
- Favoriser l'autonomie sociale, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des femmes ;
- Apporter un soutien financier pour les campagnes de communication en langues locales.

L'appel à projet s'adresse à toute association, collectivité territoriale, établissement public ou privé et aux acteurs divers.

**Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication
interministérielle**

1, avenue du Maréchal Foch
98 800 Nouméa

Tél : (+687) 26 64 02 - (+687) 77 71 93
Mél : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

Les porteurs de projet devront s'engager à :

- ✓ Lancer leur projet dans le courant de l'année 2021 ;
- ✓ Apposer le logo de la DGOM sur tous les supports de communication relatifs à l'action financée ;
- ✓ Fournir un rapport d'évaluation un an après le lancement du projet, accompagné d'un bilan comptable et financier.

Déposer votre candidature :

Les dossiers de candidatures doivent être adressés aux deux adresses suivantes : aap2021-contrelesviolences@nouvelle-caledonie.gouv.fr ; bcse@outre-mer.gouv.fr.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- ✓ Le formulaire CERFA N°12156 - 05 ;
- ✓ Une lettre de demande de co-financement avec présentation du projet et montant demandé ;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du numéro RIDET ;
- ✓ Les derniers comptes et rapport d'activités approuvés de l'association (PV d'assemblée générale) ;
- ✓ Le bilan et le compte-rendu financier de subvention si le porteur de projets a été subventionné l'année précédente ;
- ✓ Si le dossier de candidature n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 4 septembre 2021. Une première sélection des projets sera effectuée par le Haut-commissariat. Les concours seront ensuite notifiés aux porteurs des projets retenus en octobre 2021, après examen en commission nationale.